RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel: M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney: M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Frederic Allerination, Willie Allife-Sophile Andriaditation, Willie Soldi Baratrativonier, W. Micolas Boolin, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLÉ, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay: M. Gilles ORY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy: M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chevroz: M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN Fontain: Mme Martine DONEY Geneuille: M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes: Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine: M. François LOPEZ Larnod: M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Nancray: M. Vincent FIETIER Noironte: Claude MAIRE Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise: Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Pirey: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pugey: M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents: Besançon: M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières: M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Champoux: M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Franois: M. Claude PREIONI La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Novillars: M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER Saône: M. Yoran DELARUE Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY Venise: M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants: F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), YM. DAHOUI (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), JM. BOUSSET, Y. DELARUE, JY. PRALON, JM. JOUFFROY

Mandataires: B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), JL. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004333

Fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile

Rapporteur: Elsa MAILLOT, Vice-Présidente

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022	Montant du budget 2018 : 65 000€ part CAGB
« Frais de télécommunication »	

Résumé:

L'actuel marché de téléphonie prend fin au 31/01/2019.

Une nouvelle consultation a ainsi été lancée sous forme d'appel d'offre ouvert concernant un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et maximum pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

L'objet du marché est la fourniture de matériels, abonnements et prestations de téléphonie fixe et mobile.

Le marché est composé de deux lots pour un montant estimatif global de 1 850 K€ HT :

- un lot téléphonie fixe et accès internet (montant estimatif sur 4 ans : 1 000 K€ HT)
- un lot téléphonie mobile (montant estimatif sur 4 ans : 850 K€ HT).

I. Objet du marché

L'objet du marché est la fourniture de services de téléphonie et de télécommunication fixe et mobile.

Le marché est composé de deux lots :

- Lot 1 : Téléphonie fixe et accès internet (montant estimatif sur 4 ans : 1 000 K€ HT)
 - Il comprend les abonnements, les communications, l'accès internet.
- Lot 2 : Téléphonie mobile (montant estimatif sur 4 ans : 850 K€ HT)

Il comprend les forfaits, les options et les matériels (smartphones, téléphones,...).

Le montant estimatif global sur les 4 années est de 1 850 K € HT.

II. Procédure de passation

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum. La durée d'exécution de l'accord-cadre est de 12 mois, reconductible 3 fois.

La procédure de passation est l'appel d'offre ouvert prévue aux articles 67 et 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre a été lancé par le groupement de commandes composé de la Ville de Besançon, du CCAS, de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, du SMPSI, du SYBERT, du SMOVHFC, de l'EPCC Les Deux Scènes, de la RAP La Rodia, de l'EPCC ISBA, du SMABLV. La CAGB est désignée coordonnateur du groupement.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 11/06/18 par voie électronique pour publication sur le BOAMP, le JOUE et la plateforme de dématérialisation. Les dates et heures limites de réception des offres étaient fixées au 13/07/18 à 12h00.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21/09/18 a attribué :

- Le lot 1 (Téléphonie fixe et accès internet) à l'entreprise SFR pour un montant estimatif de 832 680,84 € HT sur les 4 années,
- Le lot 2 (Téléphonie mobile) à l'entreprise SFR pour un montant estimatif de 310 150,00 € HT sur les 4 années.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU 1º Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 109 Contre: 0 Abstentions: 2

Ne prennent pas part au vote: 0

Préfecture du Doubs

Regule 11 OCT. 2018

Contrôla de légalité